



COMMUNE DE BOREX

Préavis municipal n° 22-2024

Au Conseil Communal de Borex

concernant

Exercice 2023
Rapport de gestion et comptes

Municipal responsable

Monsieur Jean-Luc VUAGNIAUX
Syndic

Table des matières

INTRODUCTION

1.	Administration générale	p.4
10	Autorités communales	p.4
10.01	Conseil communal	p.4
10.03	Municipalité	p.5
	Inspection de la Préfecture	p.5
10.05	Associations intercommunales – Représentations	p.5
	Séance intercommunale entre les exécutifs de Borex et Crassier	p.5
	Assemblée des Syndics du District de Nyon	p.5
	Groupement des Syndics Asse et Boiron	p.6
	Association de Communes Vaudoises (AdCV)	p.6
	Région de Nyon	p.7
	Autres associations	p.8
11	Greffé municipal	p.8
11.05	Naturalisation	p.8
	Demande de naturalisation sur le plan communal	p.8
13	Ressources humaines	p.8
14	Intérêts généraux	p.9
14.02	Manifestations et vie associative	p.9
	Société de développement de Borex	p.9
	Autres manifestations	p.9
2.	Finances	p.10
3.	Domaines et bâtiments	p.19
30	Administration - technique	p.19
30.02	Baux à ferme	p.19
32	Forêts	p.19
32.01	Association intercommunale pour l'exploitation d'un couvert régional à plaquettes et bois d'énergie situé sur la commune de Trélex (ACP)	p.19
35	Bâtiments et locations	p.19
35.01	Projet de réalisation d'un bâtiment de voirie	p.19
35.01	Salle communale « Les Alisiers »	p. 19
4.	Travaux publics, routes, environnement, urbanisme	p.20
42	Urbanisme, architecture et environnement	p.20
42.04	Plans d'affectation communaux	p.20
42.05	Police des constructions	p.20
43	Routes	p.21
43.03	Électricité, éclairage public	p.21
44	Parcs, promenades et cimetière	p.21
	Véhicule électrique	p.21
	Cimetière de Borex-Crassier	p.21
	Parking Pétaney	p.21
	Aire de jeux et de loisirs	p.21
45	Déchets et ordures ménagères	p.22
45.02	Voirie	p.22
	Ramassage des ordures ménagères (sacs taxés)	p.22
45.05	Déchetterie intercommunale de Signy-Avenex	p.22
46	Assainissement	p.24
46.03	Association d'épuration des eaux du Boiron (AEB)	p.24

5. Formation, Jeunesse, culture, église	p.25
51 Instruction publique	p.25
51.01 Etablissement scolaire Elisabeth de Portes	p.25
52.03 AEE – association intercommunale Enfance et Ecole – Asse et Boiron	p.25
52.04 AIAB – association intercommunale Asse et Boiron	p.26
58 Eglise	p.26
6. Sécurité publique	p.27
61 Police municipale	p.27
61.01 Assistant de sécurité publique ASP	p.27
62 Contrôle de l'habitant	p.27
65 Service défense incendie et secours	p.27
65.01 SDIS Nyon-Dôle	p.27
66.02 Organisation régionale de la protection civile (ORPC)	p.28
7. Affaires sociales	p.29
70.03 ARAS – centre social régional (CSR)	p.29
76 Accueil de la Petite enfance, garderie, famille	p.29
76.02 Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)	p.29
Crèche de la Galiote	p.29
Crèche Les Papillons	p.29
8. Services industriels	p.30
81.04 Distribution de l'eau – installation	p.30
86.01 Développement durable	p.30
CONCLUSION	p.32

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Si, sur le plan international, l'année 2023 a été marquée par des événements majeurs qui bousculent les équilibres géopolitiques de la planète, l'année écoulée a vu un retour à la normalité où les termes « inflation » et « crise énergétique » ne semblent plus avoir pesé sur les activités humaines en cette période sous revue.

Sur le plan financier, nous enregistrons un exercice comptable 2023 quasi à l'équilibre, soldé par un excédent de recettes de CHF 60'331 pour un chiffre d'affaires de près de 6 millions.

Sur le plan des travaux, la construction du bâtiment destiné à accueillir notre voirie communale s'est poursuivie tout au long de l'année. Son achèvement étant prévu pour le début de 2024.

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions légales, en particulier les articles :

- 93c, alinéa 2, de la Loi du 28 février 1956 sur les Communes, état au 1^{er} septembre 2018 (LC) ;
- 34 et ss. du Règlement sur la comptabilité des Communes du 14 décembre 1979 (RCCCom), état au 1^{er} juillet 2006 ;
- 92 du Règlement du Conseil communal de Borex du 11 juillet 2016 ;

Nous vous présentons, ci-après, le rapport de gestion de la Municipalité et les comptes 2023 de la Commune de Borex que nous soumettons à votre approbation.

1 ADMINISTRATION GENERALE

10 AUTORITES COMMUNALES

10.01 Conseil communal

Le Conseil communal a tenu 4 séances durant l'année 2023 : le 03 avril, 19 juin, 02 octobre et 04 décembre.

Il s'est prononcé sur 7 préavis.

- Préavis municipal n° 15-2023 – demande de crédit de CHF 157'000.- TTC destiné à financer la réparation du réseau d'eaux claires et d'eaux usées communal.
- Préavis municipal n° 16-2023 – demande de crédit de CHF 136'000.- TTC destiné à financer l'installation de Panneaux Photovoltaïques (PV) sur la nouvelle halle communale.
- Préavis municipal n° 17-2023 – exercice 2022 rapport de gestion et comptes.
- Préavis municipal n° 18-2023 – demande d'un crédit de CHF 236'600.- pour la création d'une rétention sur les parcelles n° 50 et 51 de Borex.
- Préavis municipal n° 19-2023 – arrêté d'imposition 2024.
- Préavis municipal n° 20-2023 – participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 à hauteur de CHF 101'790.-.
- Préavis municipal n° 21-2023 – budget d'exploitation 2024.

10.03 Municipalité

La Municipalité a tenu 43 séances durant l'exercice 2023.

Changement au sein de l'exécutif communal.

Le 08 mai, M. Yves Gallay, élu tacitement, a rejoint l'équipe municipale en remplacement de M. Boris Mury qui avait donné sa démission au 30 avril après près de dix années passées en charge du dicastère des finances, ainsi qu'au Codir de l'AEE. La Municipalité remercie encore vivement M. Mury pour tout le travail accompli durant cette période.

→ Inspection de la Préfecture

La visite annuelle de la commune par la Préfecture a eu lieu le 12 octobre 2023, conformément à l'art. 141 LC. Le contrôle des divers documents administratifs, registres, rapports et procès-verbaux s'est déroulé en présence des personnes concernées. Les activités tant de la Municipalité que du Conseil Communal ont été passées en revue. Le rapport de visite de Mme le Préfet n'a donné lieu à aucune remarque particulière.

10.05 Associations Intercommunales – Représentations

La Commune de Borex a été régulièrement représentée par sa Municipalité dans les réunions des diverses associations listées ci-après. Pour certaines, elle y a pris activement part en occupant un siège au sein des exécutifs (Comités Directeurs) (AIAB – AEB – AEE – Déchetterie intercommunale de Signy-Avenex) :

→ Séance intercommunale entre les exécutifs des communes de Borex et de Crassier

En tant que voisines, les deux municipalités ont pour habitude de se rencontrer annuellement pour traiter des objets (bâtiments, matériels, bien-fonds) et affaires communes, à savoir :

- - Gestion de la balayeuse.
- - Gestion du cimetière.
- - Gestion du bâtiment de la Nau et de sa garderie notamment.
- - Employés communaux : exercice des suppléances.

→ Assemblée des Syndics du District de Nyon

Convoquée à deux reprises, soit les 16 mars et 16 novembre 2023, ces séances ont eu pour principaux objets :

Séance du 16.03.2023 :

- La présentation de la loi sur La protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) entrée en vigueur au 01.01.2023.
- La présentation quant à l'organisation des festivités d'entrée en fonction du Président du grand Conseil Vaudois M. Laurent Miéville.

Séance du 16.11.2023 :

- La présentation de la réglementation de la lutte contre les chardons par la DGAV.
- La présentation de la procédure pénale et administrative en matière d'aménagement du territoire.
- La présentation du projet LIFT, un coup de pouce pour les élèves au seuil de la vie active.
- La présentation du projet éolien d'Essertines-sur-Rolle.

→ Groupement des Syndics Asse et Boiron

Les Syndics du groupement Asse et Boiron se sont réunis à deux reprises, le 10 mai et le 08 novembre 2023 pour traiter des différents sujets concernant les neuf communes du groupement. Les sujets suivants ont notamment été abordés :

Séance du 10.05.2023 :

- Repourvue de la place laissée vacante par Mme Dominique BORY (La Rippe), représentante d'Asse-Boiron au sein du comité de Direction de l'ARAS.
- Constitution d'une commission intercommunale destinée à étudier les synergies possibles entre les différents clubs et associations sportives.
- Etude pour rendre les parkings payants pour les enseignants de l'ESEP.
- Discussion sur l'intérêt des restaurateurs de nos communes à proposer des repas de qualité aux personnes âgées (seniors) faisant appel aux CMS qui dépendent de la FLC (Fondation de La Côte).
- Délivrance des cartes CFF Commune gérées par Chéserex : Nouveau concept lancé par les CFF pour 2024.

Séance du 08.11.2023 :

- Nouvelle UAPE de Chéserex, facturation des loyers aux communes d'Asse et Boiron.
- Loyers 2010-2022 payés par l'AEE aux communes d'Asse et Boiron.
- Coûts d'exploitation de la piscine intercommunale de Chéserex.
- Incitation à une coordination des plans PECC.
- Etude pour rendre les parkings payants pour les enseignants de l'ESEP (point de la situation).
- Gestion des nuisances et occupations (nocturnes) des places de jeux/sport.

→ Association de Communes Vaudoises (AdCV)

L'AdCV a tenu 3 assemblées générales en 2023, soit les 25 mai, 22 juin, et 30 novembre. Les thèmes suivants y ont été traités :

Séance du 25.05.2023 :

- Information et discussion sur l'accord avec le canton et la nouvelle péréquation (NPIV).
- Adoption des comptes 2022. L'exercice clôt avec un déficit de CHF 62'723.59.

Séance du 22.06.2023 :

- Ratification de l'accord conclu avec le Canton sur la nouvelle péréquation (NPIV).
- Présentation et ratification de la Convention Cybersécurité Canton -Communes.

Séance du 30.11.2023 :

- Présentation et adoption du budget 2024 de l'association. Budget présenté à l'équilibre avec un bénéfice escompté de CHF 784.-.
- Présentation et validation statutaire par l'AG des modifications apportées au règlement sur les frais et vacations portant sur l'adaptation du montant des indemnités du Comité, des représentants de l'ADCV et au passage à l'indemnisation forfaitaire du Président.
- Présentation de la fondation Equitim, active dans la construction de logements et bâtiments d'utilité publique.

Rencontres de l'AdCV :

La première édition de ces rencontres (forum) organisée par le comité de l'AdCV le 7 septembre à Aubonne, a permis aux représentants des communes membres de s'informer sur le thème traitant de la gestion, l'aménagement et l'entretien des routes communales ; sujet présenté par le chef de la Division entretien de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site www.adcv.ch.

→ Région de Nyon

En 2023, le Conseil intercommunal de Région de Nyon s'est réuni 3 fois, soit le 14 juin à Bursins, le 5 octobre à Founex et le 13 décembre à Dully.

Préavis adoptés :

Préavis 23-2023 – DISREN – Demande de crédit de CHF 75'273.- pour le réaménagement du chemin des Rojalets à Coppet en faveur des modes doux et des bus.

Préavis 24-2023 – Mise en place d'un fonds régional pour une mobilité collective et innovante.

Préavis 25-2023 – comptes 2022.

Préavis 26-2023 – DISREN – Demande de crédit de CHF 578'996.- pour la 2^e étape de requalification de la route Suisse (RC1) en traversée de localité de Rolle.

Préavis 27-2023 – DISREN – Demande de crédit de CHF 113'763.- pour la 3^e phase du réseau agroécologique ECO Terre Sainte.

Préavis 28-2023 – Demande de crédit de CHF 127'410.- pour le développement du registre régional des entreprises (RRE).

Préavis 29-2023 – DISREN – Demande de crédit de CHF 64'559.- pour le réaménagement du chemin des Rojalets à Coppet en faveur des modes doux et des bus.

Préavis 30-2023 – Budget 2024.

Préavis 31-2023 – Soutien de CHF 200'000.- à Visions du Réel pour la période 2024-2027.

Préavis 32-2023 – DISREN – Complexe multisport de Colovray.

Préavis 33-2023 – Promotion de la mobilité.

Autres sujets traités :

- Postulat de Vincent Moret et consorts du 23 juin 2022 : Pour anticiper les transports publics de demain.
- Interpellation de François Vautier du 14 juin 2023 : Télé-Dôle, le Lapin blanc, où en sommes-nous?
- Interpellation de Claude Farine du 5 octobre 2023 : Une 3^e voie sur l'autoroute A1 entre Nyon et Genève : un cadeau empoisonné pour la Région de Nyon ?
- Interpellation de Nathalie Vex du 13 décembre 2023 : Projet autoroutier national - Projet routier cantonal : quelle place pour la politique régionale ?

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site www.regiondenyon.ch

→ Autres Associations

AEB Association intercommunale pour l'épuration des eaux du Boiron
AEE Association intercommunale enfance et école Asse et Boiron
AIAB Association intercommunale Asse et Boiron
ACPT Association intercommunale pour l'exploitation d'un couvert régional à plaquettes et bois énergie, situé sur la Commune de Trélex
SDIS Association intercommunale en matière de défense incendie et de secours
SADEC Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte
ORPC Organisation régionale de la protection civile du District de Nyon
ARAS Association régionale pour l'action sociale du District de Nyon
SANE Syndicat d'arrosage de Nyon et environs
GHOL Groupement hospitalier de l'ouest lémanique
CET Conseil d'établissement (de l'ESEP)
Déchetterie Intercommunale de Signy
EMN Ecole de musique de Nyon
Fondation la Côte
Clinique dentaire scolaire itinérante du District de Nyon.

11 GREFFE MUNICIPAL

11.05 Naturalisation

→ Demandes de naturalisation sur le plan communal

2022	2023
------	------

Octrois de la Bourgeoisie de Borex

11

3

13 RESSOURCES HUMAINES

Notre équipe communale en 2023 est formée de quatre personnes représentant un taux d'occupation de 2.7 ETP (équivalent temps plein).

Suite au départ de notre secrétaire municipale adjointe, Mme Guignet, en septembre 2022, un nouveau secrétaire adjoint M. Serge Noverraz, a rejoint notre équipe le 9 janvier 2023.

Quant aux deux assistants de sécurité publique (ASP) qui étaient intégrés à notre équipe communale jusqu'au 31.12.2022 et dont les activités étaient réparties entre les cinq communes de Borex, Crassier, Eysins, Gingins et La Rippe. leurs postes n'ont pas été renouvelés suite à la dissolution de la convention qui liait lesdites communes.

Notre équipe communale se compose dès lors comme suit :

- a) Administration :
 - Mme Géraldine Boulenaz, secrétaire municipale. (équivalent temps plein de 90%)
 - M. Serge Noverraz , secrétaire municipal adjoint, (équivalent temps plein de 30%)
- b) Bourse communale et contrôle de l'habitant
 - M. Marc-Henri Berlie. (équivalent temps plein de 50%)
- c) Voirie et conciergerie :
 - M. Jacques Dancet. (équivalent temps plein de 100%)

14 INTERETS GENERAUX

14.02 Manifestations et vie associative

→ Société de Développement de Borex

En 2023 la Société de Développement de Borex a fêté son 50^{ème} anniversaire. A cette occasion, une grande manifestation villageoise a été organisée avec succès le 02 septembre 2023.

Amicale des pompiers de Borex

Après près de trente -sept années d'existence, cette amicale, fondée à l'initiative du Corps de Sapeurs-Pompiers de Borex en 1986, a voté sa dissolution en assemblée générale le 09 février 2023.

Durant plus de trente années, elle a organisé annuellement ce qui était devenu la traditionnelle « Foire de Borex », réunissant stands de forains, buvettes et animations diverses. Par cette manifestation, elle a contribué à faire connaître notre village loin à la ronde. A toutes les personnes qui ont œuvré pour cette réussite, la Commune leur exprime sa reconnaissance.

→ Autres manifestations

Le 13 mai 2023 a eu lieu la première édition de l'American Cars Pre'1973 sur le parking en Pétaney. Des stands d'objets de décoration et un food truck étaient également présents.

2. FINANCES

Conformément à l'art. 35b du Règlement sur la comptabilité des Communes, la Municipalité a mandaté le réviseur externe Fiprom SA pour vérifier les comptes de fonctionnement et le bilan 2023. Le rapport du vérificateur a été remis à la Commission de gestion du Conseil communal. Il est annexé au présent préavis.

Suivi des observations et remarques des années précédentes

Par la Commission de Gestion :

Le rapport de la Commission de Gestion concernant l'exercice 2022 ne comportait aucune remarque ou modification que la Municipalité aurait dû reporter ou exécuter pour l'exercice 2023.

Par le réviseur externe :

Le rapport du réviseur externe concernant l'exercice 2022 mentionne que lors de son contrôle, il n'a pas rencontré d'élément lui permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes au règlement sur la comptabilité des communes (NAS 910).

Comptes 2023

Ci-après, quelques commentaires généraux sur l'exercice écoulé. Des commentaires plus détaillés pour les postes nécessitant des explications ont été insérés (en bleu) avec les comptes.

Les revenus de la Commune totalisent CHF 6'068'761.07 contre des charges de CHF 6'008'429.81 faisant ressortir un excédent de revenu de CHF 60'331.26 après amortissements et prélèvements ou attributions aux fonds de réserve affectés, alors que le budget 2023 prévoyait un excédent de charges de CHF 70'890.00.

On s'aperçoit que la variation entre les comptes et le budget est principalement due à la péréquation (+13'909.00 – 220.452.91) et la cohésion sociale (+175'991.00 – 720.451.51)

Le résultat effectif de l'exercice 2023 épuré¹ se solde par un excédent de revenu de CHF 92'822.09¹(Résultat + amortissements extraordinaires administratifs + affectation aux fonds de réserve – prélèvements sur les fonds de réserves)

Le bilan totalise CHF 11'719'936.18 à comparer à 2022 CHF 12'503'229.97.

L'amortissement obligatoire 2023 s'élève à CHF 365'040.00 et les amortissements extraordinaires à CHF 53'412.00.

Les emprunts bancaires ont augmenté de CHF 3'654'500.00 pour se situer à CHF 7'144'500.00. La Municipalité a contracté un ATF de 4 millions pour couvrir les deux ATF remboursées exceptionnellement en 2022 pour un montant de CHF 2'125'000.00, d'une part à la suite d'un versement exceptionnel de l'ACI de 5'000'000.00 et par le fait d'intérêts négatifs de 0.75% sur les avoirs de la commune. Le solde servira pour les différents préavis votés par le Conseil communal.

Fonds de réserve

Les Fonds de réserve des recettes affectées (9280) ont diminué de CHF 29'392.57.

Les Fonds de réserve (9282) augmente de CHF 8'336.40 pour se situer à : CHF 127'899.40.

¹ Pour le résultat épuré on ne tient pas compte des imputations internes

Résultats 2023²

N° Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenu	Charges	Revenus
1	Administration	624'896.07	81'829.10	640'319.00	90'292.00	677'275.02	126'595.75
2	Finances	1'593'904.99	5'269'477.21	1'528'697.00	5'613'934.00	3'173'192.74	11'030'086.58
3	Domaines et bâtiments	331'556.26	140'755.43	400'882.50	147'247.00	250'137.59	146'013.40
4	Travaux	786'573.46	329'841.58	958'645.50	375'359.00	1'000'606.57	443'557.33
5	Instruction publique	757'395.70	366.25	813'880.00	500.00	757'562.21	221.55
6	Police	299'077.73	15'013.00	341'961.00	15'800.00	628'129.55	193'169.39
7	Sécurité sociale	1'609'532.90	231'478.50	1'665'124.00	55'487.00	4'645'732.30	
8	Services industriels	5'492.70		20'000.00	0.00		
	Excédent	6'008'429.81	6'068'761.07	6'369'509.00	6'298'619.00	11'132'635.98	11'939'644.00
			60'331.26	70'890.00			807'008.02

Revenus

Impôts

Les impôts sur le revenu/fortune sont inférieurs de CHF 395'318.00 au budget.

La part des taxations antérieures des impôts sur le revenu et la fortune représente CHF 350'499.75

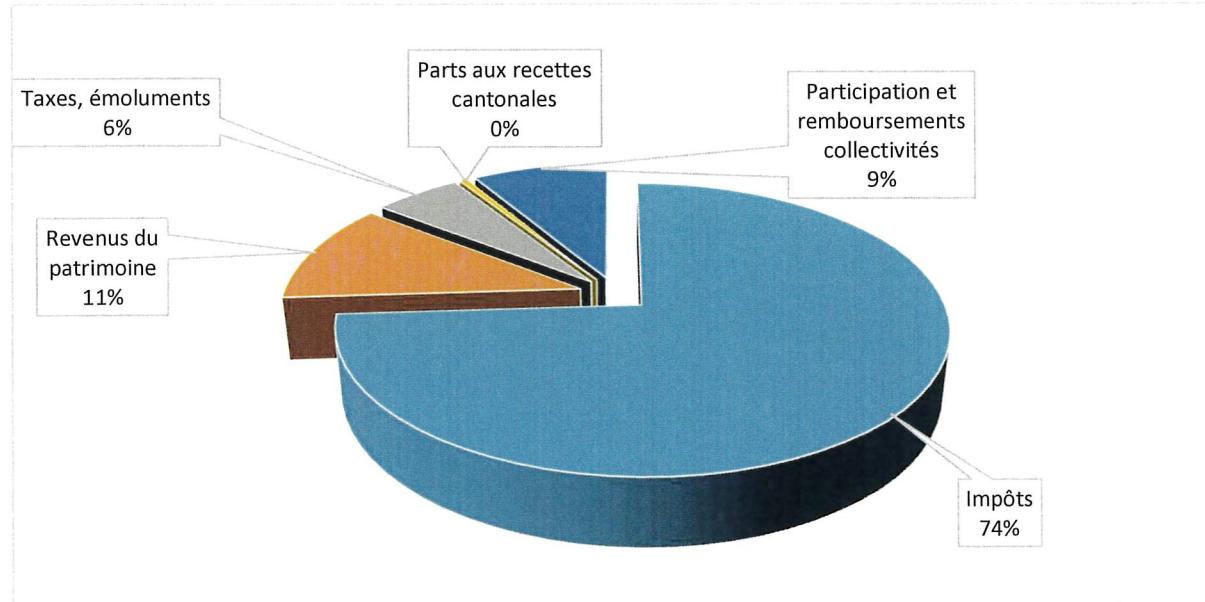
Les principaux revenus de la commune sont toujours générés par : les rentrées fiscales 74% et les revenus du patrimoine pour 11%.

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Revenu impôts	4'422'781	4'818'100	10'200'905

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Revenu financier ³	633'528	635'007	637'362

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Revenu administratif	6'493	9'800	9'861

Revenus par nature⁴

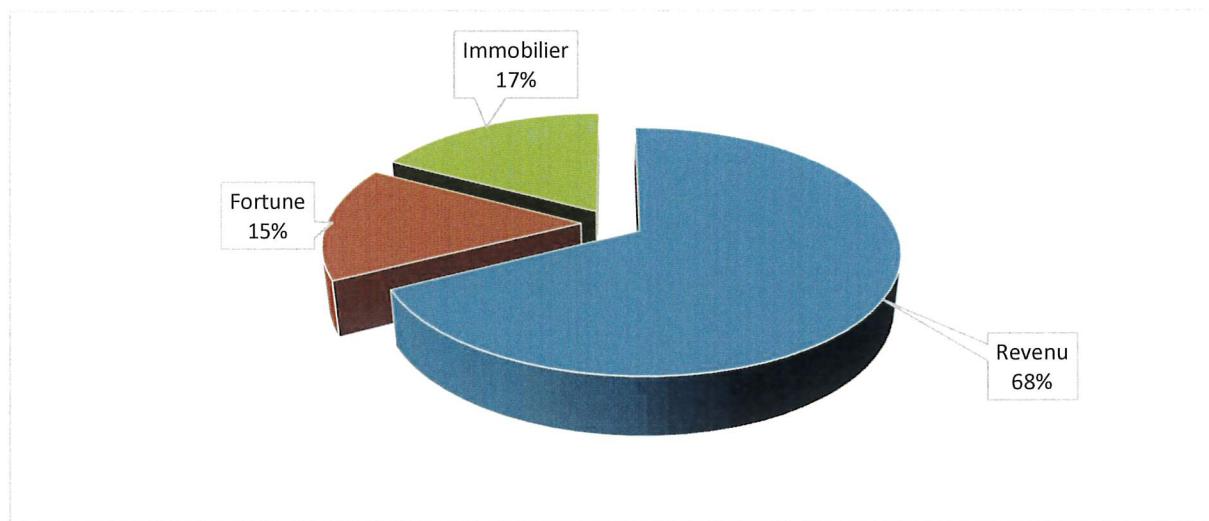


² Montant arrondi, sauf le résultat

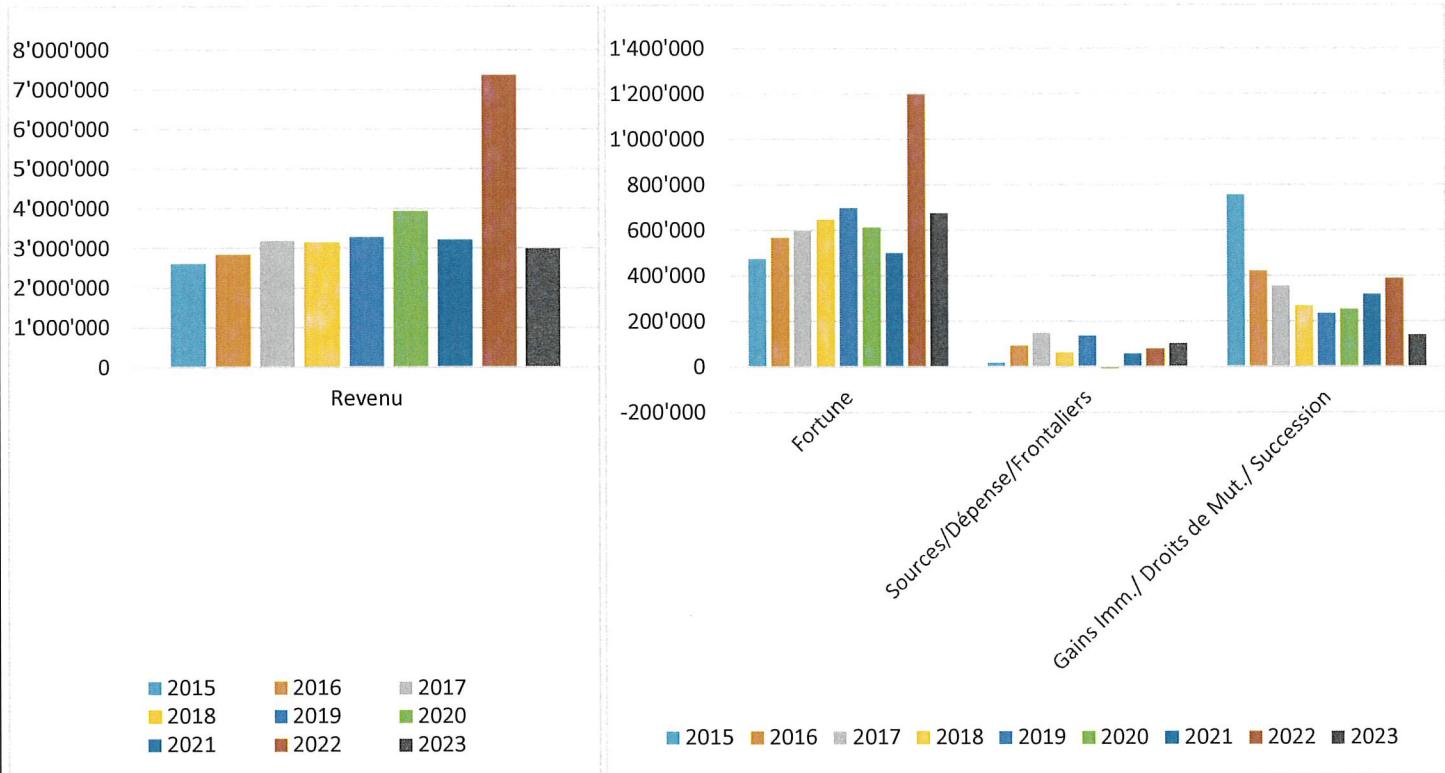
³ Y compris la part locative de Crassier pour la Nau

⁴ Les revenus par rubrique inférieures à 1% n'apparaissent pas

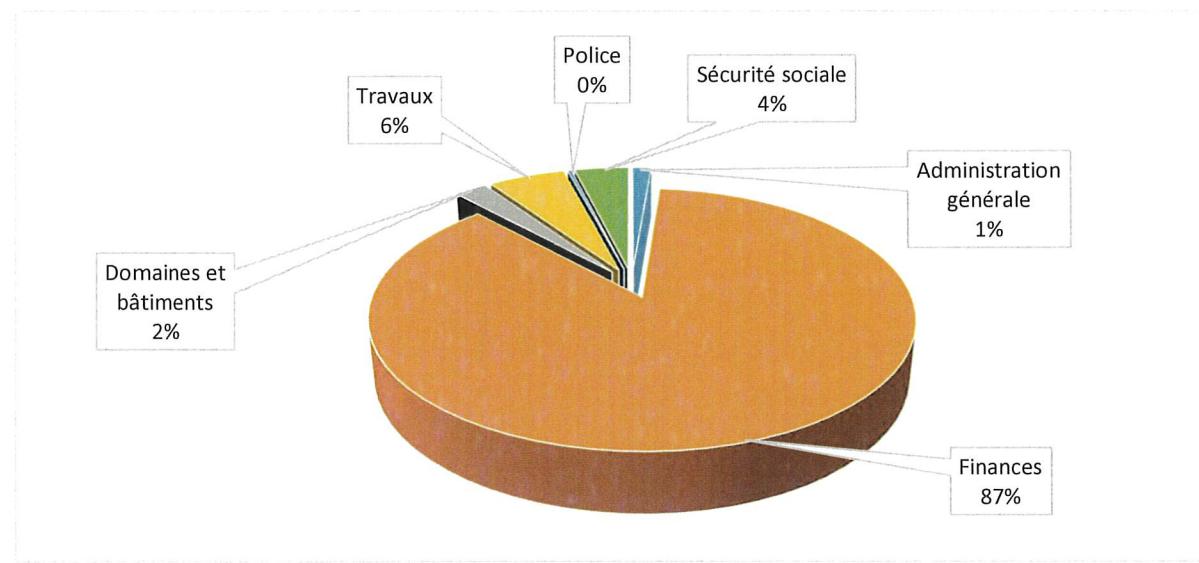
Répartition de l'impôts, 4'422 MCHF



Evolution des rentrées fiscales entre 2015 et 2023



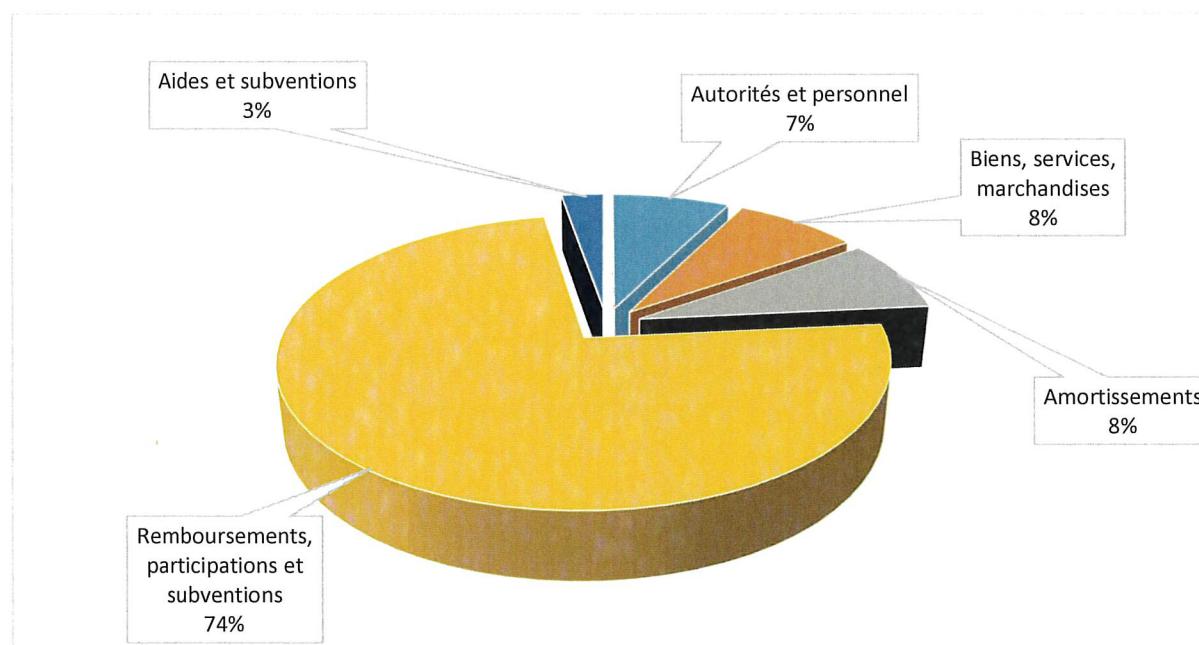
Revenus par service⁵



Charges

Les charges directement dépendantes de l'action de la Municipalité représentent 26% des dépenses.

Charges par nature



⁵ Les revenus par rubrique inférieures à 1% n'apparaissent pas.

Les principales charges des associations intercommunales et de l'Etat de Vaud sont résumées ci-dessous.

Péréquation⁶

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Péréquation - net	1'200'369	1'184'117	2'836'447

Association intercommunale Asse et Boiron

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Aide pour le sport	107'177	96'300	108'765

Instruction publique

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Primaire / 104 élèves	362'341	429'340	416'483
Secondaire / 34 élèves	375'393	352'940	324'549

Police⁷

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Police cantonale	184'130	190'329	286'075

SDIS

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Nyon-Dôle	43'963	49'000	46'306

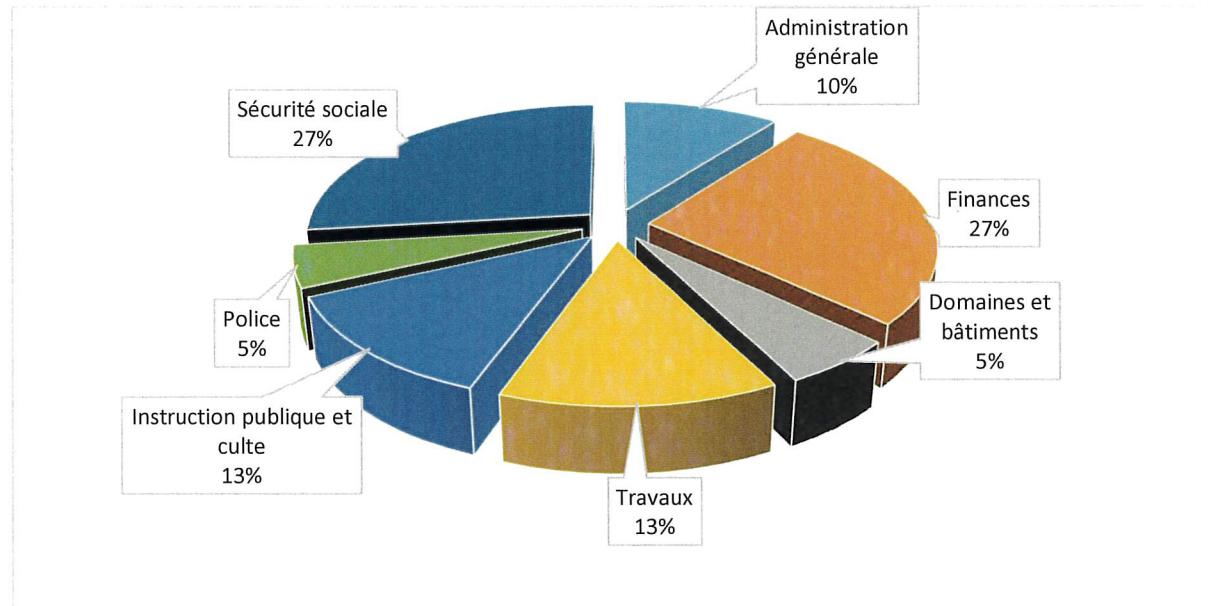
Sécurité sociale

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
AEE – buts optionnels	248'785	298'450	201'926

Facture sociale⁸

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Facture sociale	1'090'259	1'266'248	4'402'605

Charges par services



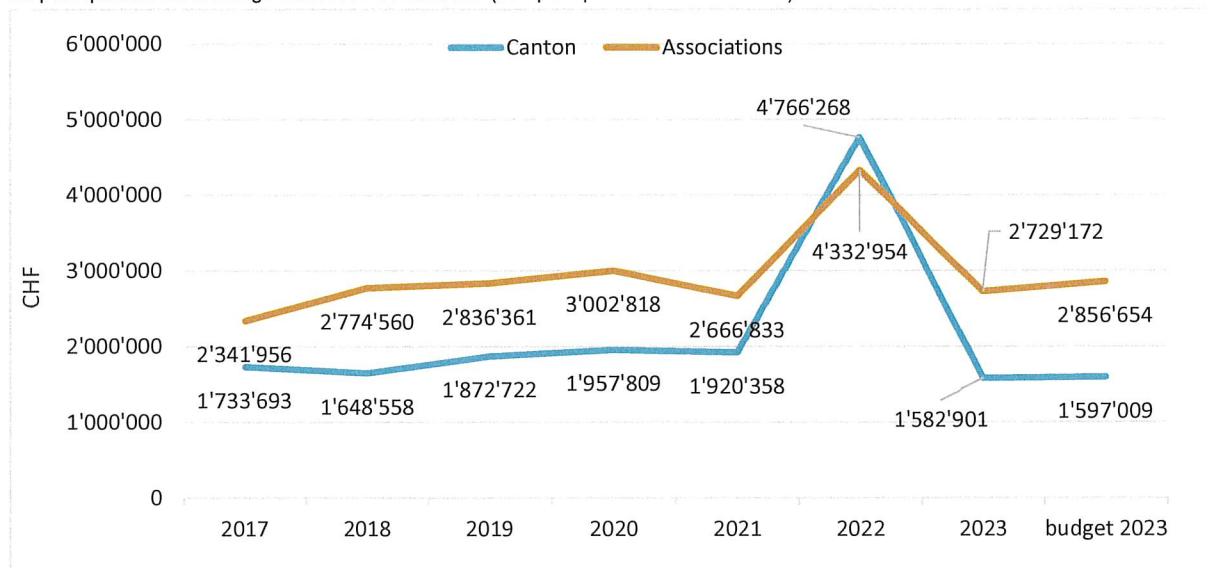
⁶ Selon décompte provisoire d'avril de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) et non des comptes

⁷ idem

⁸ idem

Participation Canton et Associations Intercommunales

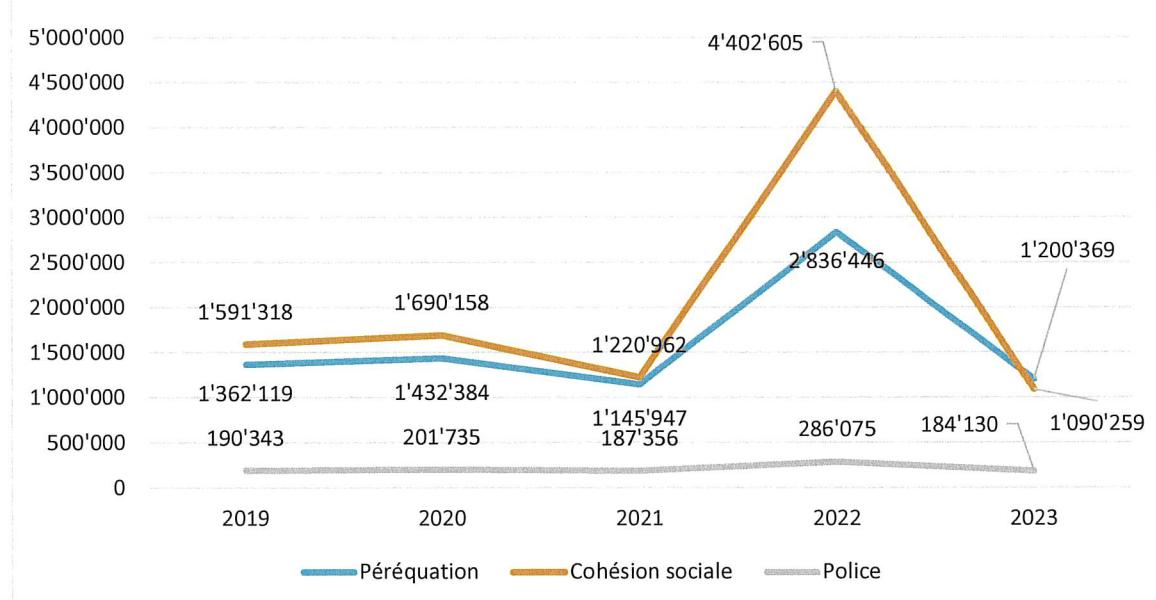
En un coup d'œil les charges non maîtrisées par la Commune
La péréquation est à charge dans les Associations (comptes par nature 351 et 352)



Facture sociale – péréquation – police

Les charges péréquatives finales ont diminué de CHF 5'036'624.00 par rapport à 2022.

Evolution péréquation - cohésion sociale - police



Autres indicateurs :

Taux d'imposition

57 ct par franc à l'Etat (aussi 57 points)

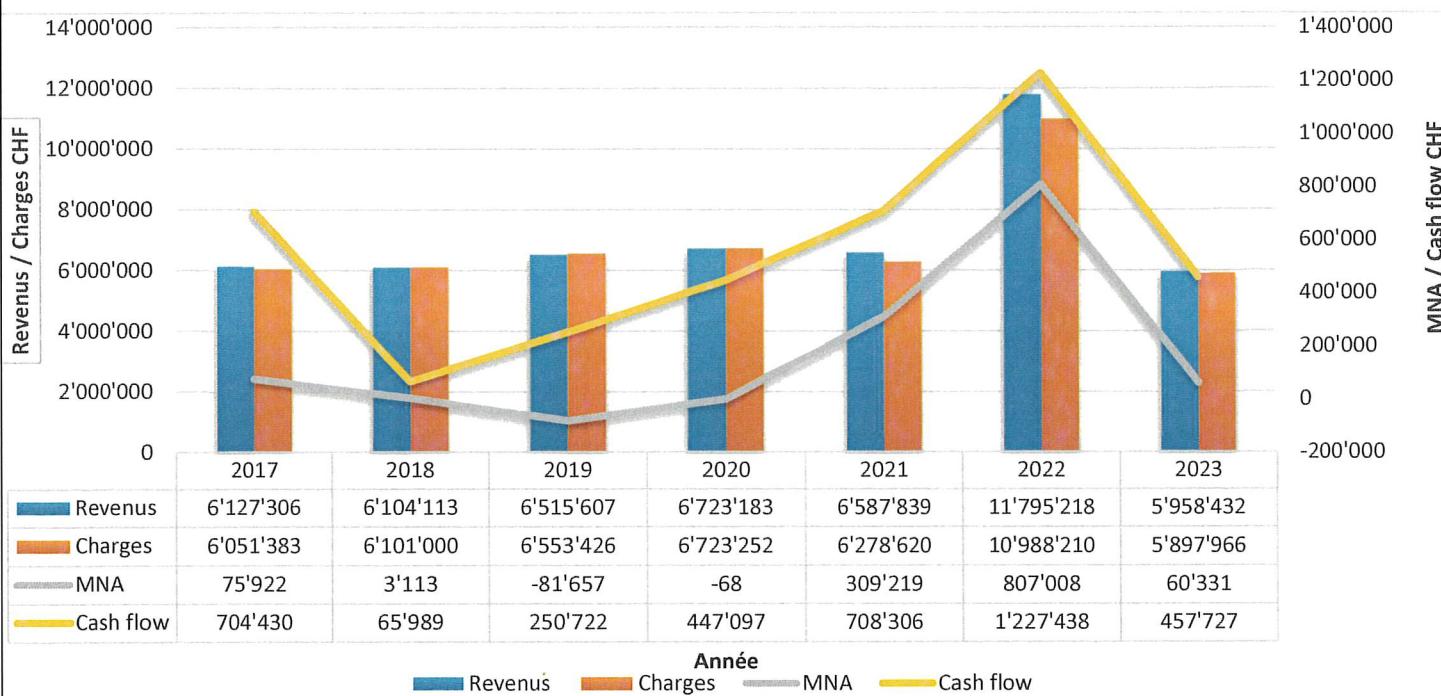
Cautionnement hors bilan (CHF)

AIAB	3'495'217.60
ORPCI	18'504.80

Patrimoine foncier (CHF)

Estimation fiscale	5'088'000.00
Valeur ECA	4'137'435.00

Marge nette d'autofinancement (MNA) et Cash-flow (norme cantonale)



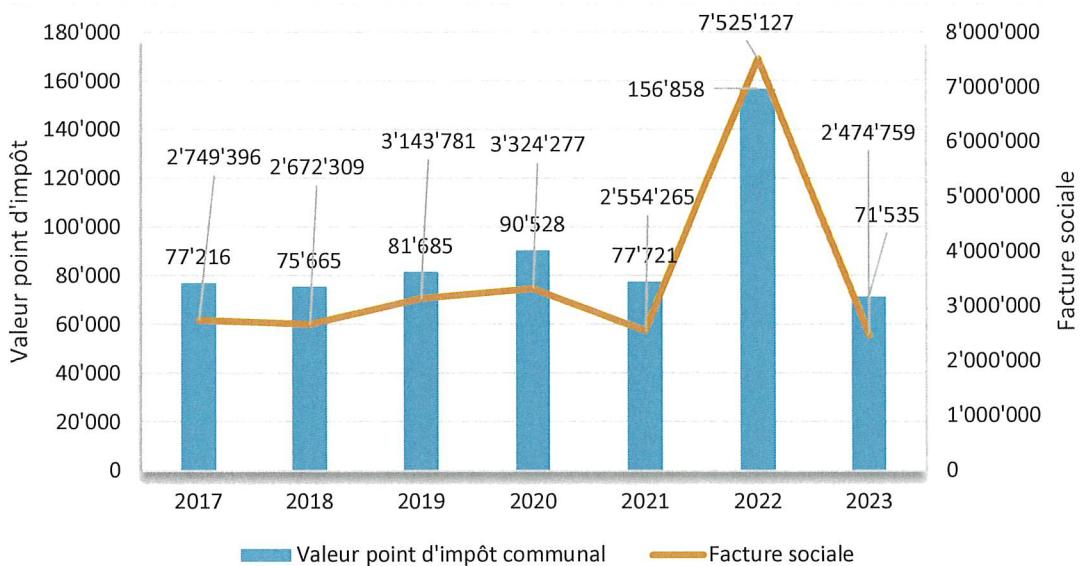
MNA: (= Revenus épurés–Charges épurées) Marge nette d'autofinancement correspond à un concept de résultat qui reflète les moyens financiers à disposition de la commune.

CF : A l'image de la MNA, le Cash-flow est également un concept de résultat. Son calcul suppose les mêmes principes que pour la MNA, à la différence que les amortissements obligatoires sont ajoutés aux résultats.

Préavis amorti en 2023

36/2015 / réaménagement rte de Crassier

Incidence de la valeur du point d'impôt communal avec la facture sociale cantonale



Analyse des finances communales

	Rubriques	2023
Nombre d'habitants selon scris au 31.12.2023		1'135.00
Total des revenus (revenus moins imputations internes)	4-490	5'958'432.94
Total des charges (charges moins imputations internes)	3-390	5'898'101.68
Résultat		60'331.26
Total des amortissements obligatoires	331	365'040.00
Total des amortissements extraordinaires	332	53'412.00
Affectation aux fonds de réserve	38	15'105.33
Prélèvements sur les fonds de réserve	48	36'161.50
Résultat effectif	332+38-48	92'687.09
Marge d'autofinancement (MA)		457'727.09
(4-48-490)-(3-(331+332+333)-38-390)		
Capacité d'autofinancement (en %)		
MA/4-48-490		7.73
Taux d'imposition		57.00
Total de l'impôt	40	4'385'027.50
Total impôt revenu, fortune, bénéfice et capital	400+401	3'820'170.75
Point d'impôt		71'534.63
Impôt par habitant (400+401)		3'365.79
Point d'impôt par habitant		63.03
Total des emprunts	920 à 925	7'144'500.00
soit par habitant		6'294.71
Total des actifs financiers	910 à 913	9'400'041.26
Marge d'autofinancement/Endettement net (en %)		-20.29
MA/920 à 925 - 910 à 913		
Corps de police (charges moins revenus)	60 ou 61	184'217.00
soit par habitant		162.31
Total sécurité social (charges moins revenus)	7	1'609'532.00
Total facture sociale uniquement	72	1'327'471.70
soit sécurité social par habitant		1'418.09
soit facture sociale par habitant		1'169.58
Décompte définitif facture sociale 2022 (montant total 2022)		4'402'684.00
Nombre d'habitant au 31.12.2022		1'131.00
soit par habitant		3'892.74
Décompte définitif péréquation 2022 (montant total 2022 soit l'alimentation moins le retour et les thématiques)		2'822'537.00
soit par habitant		2'495.61
Quotité dette brute (en %)		120.64

3 DOMAINES ET BÂTIMENTS

30 ADMINISTRATION-TECHNIQUE

30.02 Baux à ferme

Les baux à ferme actuels sont valables jusqu'en 2028, sauf celui attribué à des fins de culture fruitière intensive qui est valable jusqu'en 2037.

32 FORETS

32.01 Association Intercommunale pour l'exploitation d'un couvert régional à plaquettes et bois d'énergie situé sur la commune de Trélex (ACP)

Bien que ne possédant ni forêt, ni chaufferie à plaquettes forestières, notre commune, attentive aux sources d'approvisionnement en énergie renouvelable de proximité, est membre de l'ACP depuis sa fondation en 2007.

Cette Association s'approvisionne en bois rond issu des forêts de notre région et les transforme en plaquettes sèches brûlées dans les chaufferies de réseaux de chauffage à distance (CàD). Elle contribue ainsi indirectement à l'entretien des forêts de la région.

L'ACP s'est réunie 2 fois en assemblée générale, le 20 juin et le 14 décembre 2023. Lors de ces assemblées, les sujets suivants ont notamment été traités :

Séance du 20.06.2023 :

- Préavis 01-2023 : Présentation et adoption des comptes 2022 : résultat brut : excédent de recettes de CHF 47'424.02.
- Préavis 02-2023 : Fixation des prix d'achat du bois rond et prix de vente des plaquettes pour 2023-2024.

Séance du 14.12.2023 (à Borex):

- Préavis 03-2023 : Budget 2024 : Présentation et adoption du budget.

A noter encore que, selon l'accord conclu en 2020, l'association a remboursé deux parts sociales à notre commune, ceci pour un montant de CHF 20'000.-. Le montant de notre participation à l'ACPT s'élève désormais à CHF 20'000.-.

35 BÂTIMENTS – LOCATIONS

35.01 Projet de réalisation d'un bâtiment de voirie

Les travaux de construction de ce bâtiment sis en Pétaney, débutés en janvier se sont poursuivis tout au long de l'année. Le chantier n'a pas rencontré de difficultés particulières. L'inauguration est prévue pour le printemps 2024.

Dans sa séance du 03 avril 2023, le Conseil communal a accepté le préavis n° 16-2023 – demande d'un crédit de CHF 136'000.- TTC destiné à financer l'installation de Panneaux Photovoltaïques (PV) sur la nouvelle halle communale.

35.01 Salle communale « Les Alisiers »

En 2023, la salle Les Alisiers a été louée 44 fois.

Répartition du nombre de locations	2022	2023
Habitants du village de Borex	20	14
Habitants hors village de Borex	7	10
Administration et Conseil communal	0	4
Société de développement de Borex	4	5
Assemblées générales – Sociétés locales de Borex	2	3
Assemblées générales – PPE de Borex	3	2
Associations intercommunales	1	2
Assemblées générales – hors Borex	0	2
ESEP – Soleil d'Automne – Téléthon	0	2

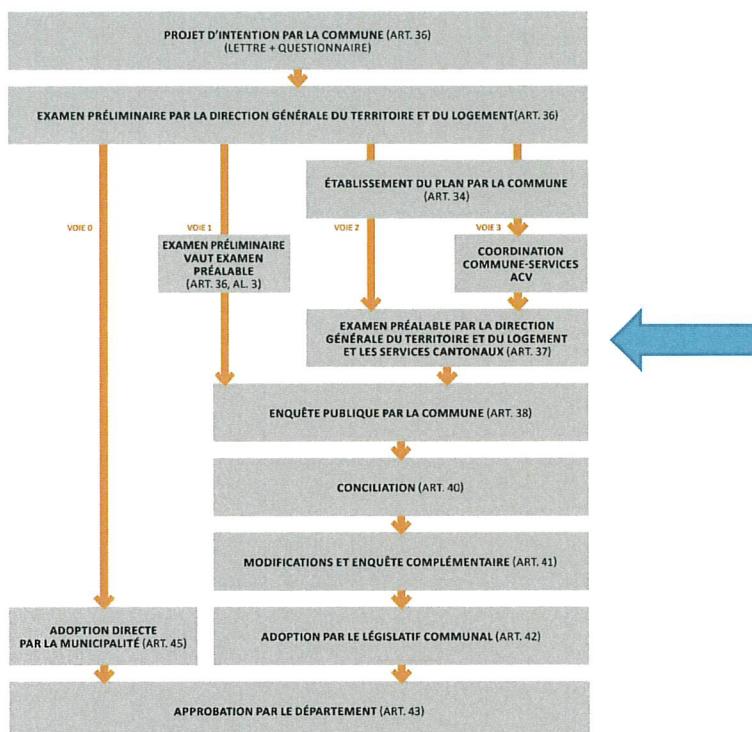
4 TRAVAUX PUBLICS, ROUTES, ENVIRONNEMENT, URBANISME

42 URBANISME, ARCHITECTURE ET ENVIRONNEMENT

42.04 PACom (Plan d'affectation communal)

→ Révision du Plan Général d'Affectation

En collaboration étroite avec le bureau d'urbanisme Vallotton et Chanard SA l'année 2023 aura été consacrée à faire évoluer le projet de PACom. À la suite de nos divers échanges avec la DGTL (Direction générale du territoire et du logement) l'établissement de la V4 incluant les dernières adaptations liées entre autres à l'intégration des PQ et le projet de nouveau DP a pu être finalisée. Schématiquement l'état d'avancement du processus est le suivant :



En parallèle nous avons également :

- Finalisé la convention relative aux mutations parcellaires dans le périmètre de Tranche pied qui devra-t-il être signée concomitamment à la procédure PACoM.
- Participé au Copil de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) du district de Nyon.
- A la partie vaudoise du projet du Grand Genève

42.05 Police des constructions

En 2023, la Municipalité a poursuivi sa collaboration avec l'Association d'indépendants S. Barbaud & E. Antonelli. Mme S. Barbaud en charge de notre commune cessera son activité à fin 2024. La Municipalité va étudier les différentes possibilités de continuité pour le service technique.

Permis délivrés	2022 Enquête publique CAMAC	2023 Enquête publique CAMAC	2022 Dispensé d'enquête publique selon art 72d	2023 Dispensé d'enquête publique selon art 72d
Permis de construire	13	7	4	1
Permis d'habiter ou d'utiliser	1	2	1	0

43 ROUTES

Une expertise de la structure bitumineuse du chemin des Vuattes et de la route Au Village a été effectuée par le bureau ERTEC à Yverdon. Les résultats de l'expertise sont nécessaires pour planifier et déterminer la nature des travaux d'entretien à effectuer sur ces deux tronçons.

Une étude de réfection du chemin des Vuattes a été lancée en 2023. Un préavis municipal sera présenté durant l'année 2024.

Les travaux de déneigement et d'épareuse ont été confiés à l'ETA Gilles Vuagniaux de Borex, comme depuis de nombreuses années. 27 heures d'épareuse, 8 heures de salage et 11 heures de déneigement ont été nécessaires à la sécurisation des routes, chemins et abords.

43.03 Électricité, éclairage public

Les travaux de remplacement des luminaires se sont achevés en 2023 avec le passage aux lampes LED de l'éclairage du clocher de la maison de commune qui a fait l'objet d'une facture hors préavis.

Le montant final des travaux réalisés sur l'éclairage public, hormis l'éclairage du clocher, correspond au montant octroyé par le Conseil communal dans le préavis municipal n° 11-2022 soit CHF 97'560.-.

La toiture du nouveau local de voirie est recouverte de panneaux solaires. Afin de valoriser cette production d'énergie au mieux, nous avons confié au bureau Optimal Way le mandat de réaliser une étude préliminaire pour « autonomiser les bâtiments communaux en lien avec les bâtiments locatifs voisins par rapports à leurs besoins en courant » La coopérative Cité Derrière est partenaire de l'étude.

44 PARCS, PROMENADE ET CIMETIÈRE

Véhicule électrique

Le véhicule utilitaire Piaggio de la commune ayant rendu l'âme, le Conseil Communal a, au travers du préavis municipal n° 12-2022, autorisé l'achat d'un véhicule communal électrique de marque Goupil G4. Ce véhicule a été mis en service début 2023.

Cimetière de Borex/Crassier

La désaffection partielle du cimetière (tombes à la ligne, partie Ouest) a été réalisée.

La désaffection partielle du columbarium (cases cinéraires anciennes de plus de 30 ans) est prévue pour 2024.

Parking Pétaney

La végétation du parking Pétaney va faire peau neuve. En effet, les laurelles plantés sur le parking ont été arrachés et ce coût a pu être subventionné par une action de l'APVN. Une grande partie des autres arbustes ayant séchés, ils seront remplacés par une sélection d'essence plus résistantes et indigènes.

Aire de jeux et de loisirs

Un jeune platane a été planté sur la place de jeux. Une portion du gazon végétal de la butte de la place de jeux, à côté du toboggan, très abîmée par son extrême sollicitation a été remplacée par un gazon synthétique.

Une poubelle de tri sélectif ainsi qu'une nouvelle table de pique-nique ont été installées sur l'aire de loisirs.

45 DECHETS ET ORDURES MENAGÈRES

45.02 Voirie

SADEC

La Société Anonyme pour le traitement des déchets de la Côte (SADEC) s'est réunie 2 fois 2023. Cette Société, dont la Commune de Borex est adhérente, soutient les Communes membres dans l'élimination de leurs déchets.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2023 à Genolier a approuvé les points suivants :

- Le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 12 octobre 2022 tenue à Saint-Cergue
- Le rapport annuel du Conseil d'administration pour l'exercice 2022
- Les comptes et bilan 2022 ainsi que les commentaires y relatifs
- Le rapport de l'Organe de révision des comptes 2022
- La décharge au Conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2022
- le rapport 2022 de l'Organe de contrôle du concept harmonisé de la taxe au sac
- la nomination de l'organe de révision pour les comptes 2023

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 octobre 2023 à Chéserex a approuvé les points suivants :

- Le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 14 juin 2023
- Le Budget 2024

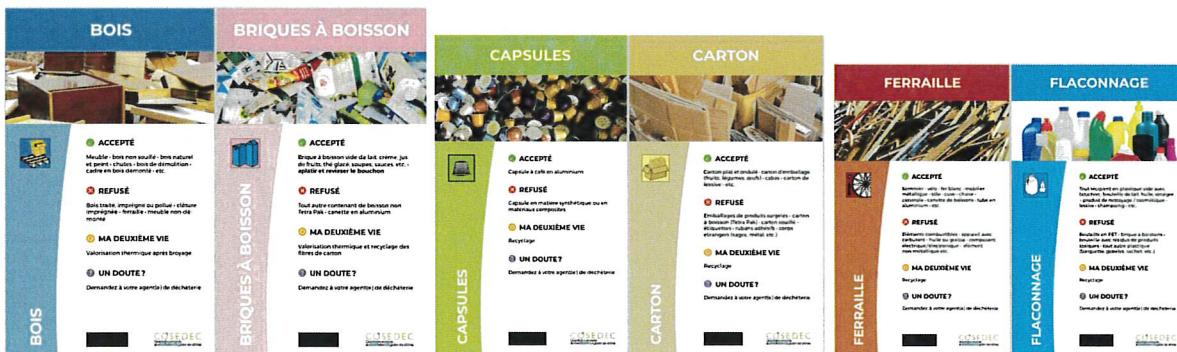
Ramassage des ordures ménagères (sacs taxés)

Le ramassage des ordures ménagères est effectué les mardis matin par l'entreprise Odelet Transports SA. En 2023, les ordures ménagères collectées sur notre commune, représentant un total de 144.62 tonnes (146.11 en 2022), réparti en ordures ménagères, 141.40 tonnes (143.02 en 2022), et déchets communaux, 3.22 tonnes. (3.09 en 2022).

45.05 Déchetterie Intercommunale de Signy-Avenex

Le Comité de la Déchetterie intercommunale, au sein duquel la Commune est représentée par notre Municipal M. Boris Vetsch, a tenu séance 4 fois en 2023. La déchetterie intercommunale réunit les communes d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Eysins, Grens et Signy-Avenex.

En 2023, en complément de la gestion courante de la DI, le déploiement d'une nouvelle signalisation a été réalisé afin d'orienter les usagers vers un tri sélectif des plus efficace :



Un sondage auprès des utilisateurs a également été réalisé dont les résultats ont été présentés au CC



Commune de Borex Conseil Communal

Déchetterie intercommunale - Sondage

• Sur 432 réponses reçues : 65% online et 35% sur papier / 4200 « utilisateurs » = 10.2%



Etes-vous satisfait(e) des plages horaires actuelles :

Oui à 71 % Non 29 %

Suggestions fréquentes : ouverture le samedi après-midi et une matinée par semaine.



Etes-vous satisfait(e) de l'accès routier à votre déchèterie ?

Oui à 33 % Non 67 %

Suggestions fréquentes : sens unique, réservé aux usagers/bordiers, ajouter des places de dégagements...

Accès automatisé ?

Oui à 42 % Non 58 %

Suggestions fréquentes : les oui le sont souvent pour la question des bio déchets, point bio déchets communal sont sollicit

Une fois arrivé(e) dans votre déchèterie - souhaitez-vous obtenir de l'assistance ou des conseils ?

Oui à 27 % Non 73 %

• Un florilège de compliment pour Boumboum !

Calcul du coût par habitant :

2021 : CHF 51.84

2022 : CHF 49.39

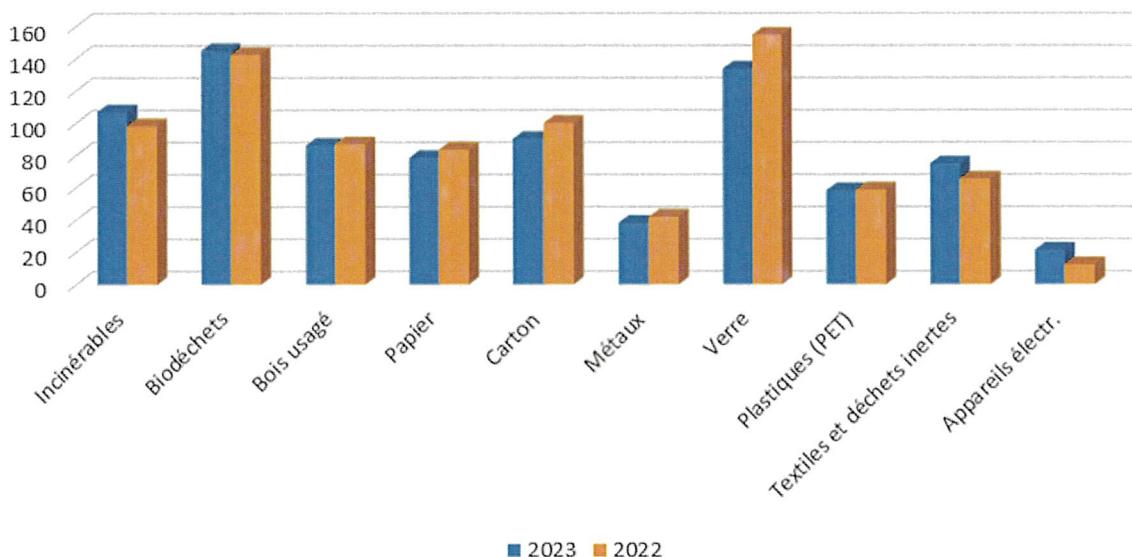
2023 : CHF 54.25

Avec une augmentation significative des déchets encombrants et une forte baisse des rétrocessions sur le carton et le papier le coût par habitant augmente et se situe dans ceux connus avant la pandémie.

Evolution entre 2023 et 2022 de la collecte des déchets de la déchetterie intercommunale :

Déchets collectés

(tonne)



Pensez-y : la plateforme digitale <https://contribute.ch/>, mise récemment en ligne par COSEDEC, permet de sensibiliser les romand.e.s à la réduction et au tri des déchets.

46 ASSAINISSEMENT

Les 26 kilomètres de réseau d'évacuation des eaux que compte la commune sont inspectés et nettoyés régulièrement. Ces travaux de maintenance sont fractionnés en 6 secteurs. En 2023, ce sont les collecteurs de la route de Tranche pied, Au Village, du chemin des Quatre-Vents et de la route d'Arnex qui ont été filmés, photographiés, puis curés ou fraisés au besoin.

D'autre part le contrôle des séparatifs des eaux (claires et usées) a été réalisé sur une douzaine d'habitations du quartier de « Borex-Soleil » ainsi que dans différentes propriétés pour lesquelles des anomalies avaient été décelées.

46.03 Association d'Épuration des eaux du Boiron (AEB)

La Commune de Borex est membre de l'Association d'Épuration des eaux du Boiron, laquelle gère le réseau d'eau usée des communes de Borex, Grens, Signy-Avenex, Arnex-sur-Nyon et Eysins. Le réseau de l'association est raccordé à celui de la commune de Nyon qui facture les m³ traités à l'AEB. Le montant global des coûts est réparti entre les communes selon une clé de répartition qui prend en compte le nombre d'habitants ou d'équivalents-habitants raccordés (collectivités publiques, écoles par exemple).

En 2023, l'AEB dans l'ensemble équivaut à 5'307.56 équivalents habitants, dont 1'334 pour le compte de Borex. Pour l'année 2023, la part de Borex s'élève à CHF 143'588.47 soit CHF 107.64 par équivalent habitant contre CHF 107.03 en 2022.

Depuis plusieurs années, les communes membres s'engagent à consacrer une part de leur budget à l'entretien de leur réseau et aux contrôles des raccordements des bâtiments au réseau d'assainissement afin de limiter à son minimum la présence d'eau claire dans les eaux à traiter.

L'AEB s'est réunie en assemblée intercommunale 2 fois en 2023, le 10 mai et le 08 novembre pour traiter des préavis suivants :

- Préavis 4/2021-2026 - Comptes 2022
- Préavis 5/2021-2026 - Budget 2024

5 FORMATION, JEUNESSE, CULTURE, EGLISE

51 INSTRUCTION PUBLIQUE

51.01 Etablissement scolaire Elisabeth de Portes

La collaboration avec la direction de l'Etablissement scolaire Elisabeth de Portes (ESEP) est bonne.

52.03 AEE – Association intercommunale Enfance et Ecole - Asse et Boiron

Le Comité de Direction s'est réuni 11 fois. Les membres du Comité de Direction ont consacré environ 1'200 heures à la gestion de l'association.

Au 31 décembre 2023, l'AEE compte 97 collaborateurs pour un équivalent plein temps 53.17 ETP.

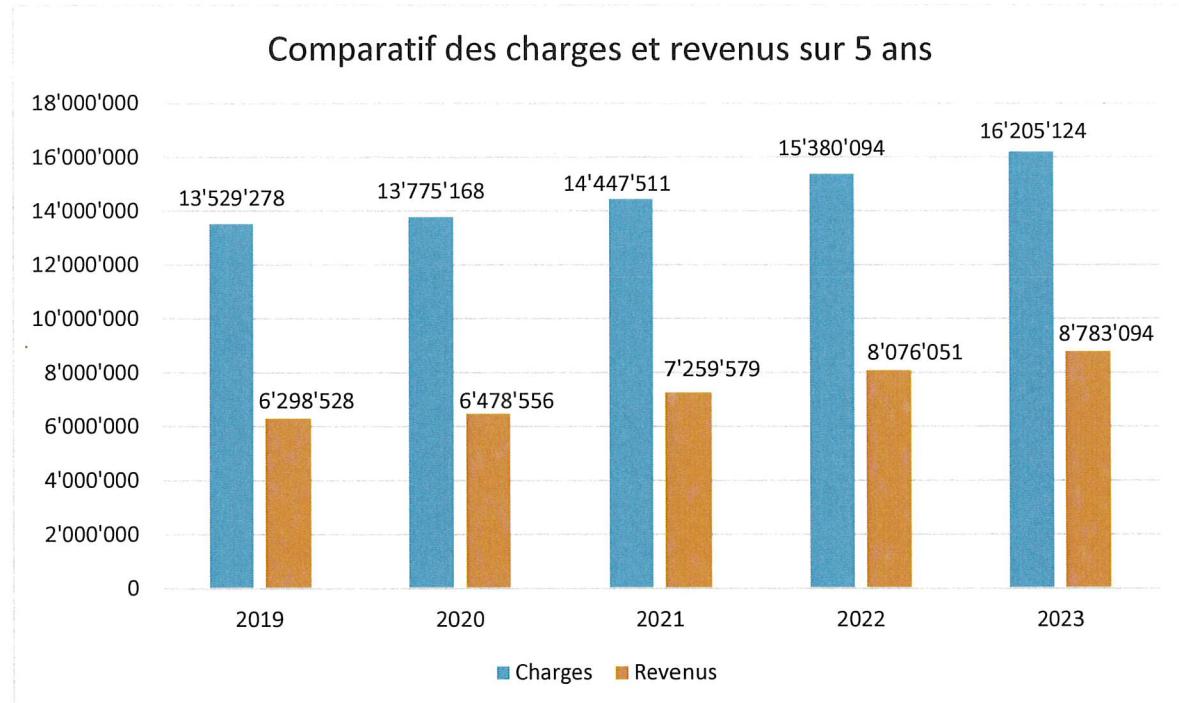
Les préavis qui ont été présentés et adoptés, amendés ou refusés :

- N° 7/2021-2026 – Comptes 2022
- N° 8/2021-2026 – Budget 2024

Total des charges comparatives de l'AEE, (en CHF)

Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
CHF 7'422'029.89	CHF 8'370'290.-	CHF 7'304'042.27

Les comptes 2023 présentent un total de charges, à répartir selon l'article 26 des statuts de l'AEE, de CHF 7'422'029.89, en augmentation de CHF 117'987.62 par rapport aux comptes 2022.



A noter : Une partie des remboursements des Communes de Chéserex, Eysins et Gingins pour les locations trop perçues pour la période de 2015 à 2023 ont été reçues. La Commune de Chéserex s'engage à rembourser la somme totale due de CHF 464'678,14 sur trois ans. Le premier montant de CHF 157'350.- a été comptabilisé sur 2023. La Commune d'Eysins a remboursé la somme totale due de CHF 4'422,32. La Commune de Gingins s'engage à rembourser la somme totale due de CHF 24'056,49 sur deux ans. Le premier montant de CHF 12'028,25 a été comptabilisé sur 2023. La Commune de La Rippe n'a pas encore annoncé son mode de paiement et doit la somme totale de CHF 56'364,01.

Pour plus de précisions, vous pouvez consulter le préavis N° 07/2021-2026 du Comité de Direction de l'AEE, directement sur le site www.asse-boiron.ch/ci.

52.04 AIAB – Association intercommunale Asse et Boiron

La commune est membre de l'Association Intercommunale Asse et Boiron (AIAB) depuis sa fondation en 2008. Cette association gère les bâtiments du collège primaire et secondaire de Borex-Crassier (CSBC) ainsi que la piscine intercommunale de Chéserex, immeubles dont elle est propriétaire.

Réuni en assemblée à 3 reprises en 2023, le 28 mars, le 20 juin et le 12 septembre, le Conseil intercommunal de l'AIAB a notamment débattu et accepté les objets présentés suivants :

Séance du 28.03.2023 :

- Préavis 01-2023 : Exercice 2022 – Comptes de fonctionnement – Rapport de gestion et comptes.
- Préavis 02-2023 : Piscine intercommunale à Chéserex - Demande de crédit de CHF 82'162.80 destiné à régulariser le financement des réparations de la toiture de la piscine.
- Préavis 03-2023 : Bâtiments scolaires CSBC - Demande de crédit de CHF 353'000.- pour l'installation et la fourniture de l'affichage numérique frontal dans les classes.

Séance du 20.06.2023 :

- Préavis 04-2023 : Collège primaire et secondaire de Borex-Crassier (CSBC) – Projet de rénovation de la salle de gymnastique 1 – Demande de crédit de CHF 89'900.- destiné à financer l'étude et la planification de la rénovation de l'enveloppe du bâtiment.
- Elections statutaires.

Séance du 12.09.2023 :

- Préavis 05-2023 : Budget d'exploitation 2024

Les comptes 2023 de l'association présentent un total de charges à répartir de CHF 920'682.07 contre CHF 912'817.94 en 2022 ; la part à charge de Borex s'élevant à CHF 114'768.10 contre CHF 117'727.50 en 2022.

58 ÉGLISES

De par les conventions passées entre les communautés ecclésiastiques reconnues et la commune de Borex, cette dernière a la charge de les soutenir financièrement. Ainsi, notre commune subvient aux frais de fonctionnement des communautés suivantes :

- Communauté catholique de Crassier pour un montant de CHF 3'392.80
- Paroisse protestante de la Dôle pour un montant de CHF 2'872.54.
- Paroisse protestante allemande pour un montant de CHF 135.00.

Notre commune est régulièrement représentée aux assemblées de la paroisse de la Dôle qui ont lieu deux fois par année pour débattre et voter sur le budget et les comptes paroissiaux notamment.

Notre commune, co-propriétaire du temple de Crassier avec les communes d'Arnex-sur-Nyon, Crassier et La Rippe, participe également aux frais d'entretien de ces locaux pour un montant de CHF 6'647.50. En augmentation de CHF 4'619.40 par rapport au décompte 2022. Augmentation due au remplacement de l'installation de sonorisation du temple pour un montant global de CHF 14'982.70.

6 SÉCURITE PUBLIQUE

61 POLICE MUNICIPALE

61.01 Assistants de Sécurité Publique (ASP)

Au 31 décembre 2022 la convention liant les communes pour les ASP a été dénoncée.

En 2023 la municipalité a tenté, sans succès, de remettre sur pied une collaboration avec une commune voisine. En parallèle une offre pour un contrat de prestation a été demandée à la Police Nyon Région. Après réflexion, les besoins de notre commune en matière de police se limitent au contrôle du temps de stationnement des véhicules sur le parking de Pétaney. Cette tâche a été confiée à notre personnel du Greffe dûment formé et autorisé à accomplir cette fonction.

62 CONTRÔLE DE L'HABITANT

→ Population à fin décembre 2023

	2022	2023	
Résidence principale	1137	1131	habitants
Résidence secondaire	2	4	habitants
Suisses	816	831	
Etrangers	321	304	
Arrivées	109	91	
Départs	138	103	
Naissances	9	9	
Décès	7	7	

65 SERVICE DÉFENSE INCENDIE ET SECOURS

65.01 SDIS Nyon-Dôle

Le site de Bonmont est composé d'une section DAP Y qui intervient sur les communes d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Crassier, Chéserex, Gingins et La Rippe. « DAP Y » signifie que ses sapeurs sont autonomes pour de nombreuses interventions, par exemple : inondation, sauvetage, aide au portage. Pour les autres critères comme les incendies, le DAP intervient avec l'appui du DPS de Nyon.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, les groupes d'interventions des quatre sites opérationnels du SDIS Nyon-Dôle ont été alarmés à 538 reprises, soit 59 interventions de plus qu'en 2022.

Le DAP du site de Bonmont, est intervenu à 30 reprises sur le territoire qui lui est attribué, dont 5 sur commune de Borex. La nature des interventions est répartie comme suit :

- Incendies : 4
- Sauvetage de personnes, animaux, aide au portage : 4
- Inondations : 12
- Alarmes automatiques : 3.
- Assistancess ascenseur : 1
- Divers et Technique (prévention ou chute de matériaux) : 6

Les 30 alarmes ont mobilisé les intervenants pour un total de 220 heures.

Le Conseil intercommunal s'est réuni 2 fois, le 25 avril et le 26 septembre 2023. Il a approuvé les préavis suivants :

Séance du 25.04.2023 :

- Préavis 09-2023 – remplacement du véhicule Z103 (chef d'intervention) pour un montant de CHF 70'144.-.
- Préavis 10-2023 - Comptes 2022

Séance du 26.09.2023 :

- Préavis 11-2023 - Budget 2024

Part de Borex et pour 1165 habitants = CHF 43'963.03., soit 38,87/habitant.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le rapport de gestion et d'activités 2023 :
www.sdis-nyon-dole.ch

66.02 Organisation régionale de la protection civile (ORPC)

Après plusieurs années marquées par des mobilisations importantes et de nombreux changements à la tête de l'organisation, l'année 2023 est à considérer comme une année de transition : Transition vers une stabilité interne retrouvée, transition vers un bâtiment conforme et transition vers une réforme cantonale qui n'est pas encore formellement décidée et dont les détails restent encore flous.

En ce qui concerne la structure professionnelle les mesures prises en 2022 par le CoDir ont fait progressivement place à un nouvel organigramme. Les rôles et responsabilités de chaque membre du personnel ont été redéfinis, un travail de description, d'évaluation et de classification des fonctions a été entrepris avec succès. Les postes vacants ont été repourvus.

Avec la perte de 94 astreints et la diminution d'une compagnie, la milice paie un lourd tribut aux effets de la révision de la LPPCi en 2021. Bien que cette dernière continue à influencer l'ORPC régionale, plusieurs signes indiquent une inversion de la situation. En effet, le nombre de personnes recrutées est à nouveau en augmentation. Les recrues, une fois formées par le canton, devraient venir renforcer les rangs des ORPC régionales.

En ce qui concerne les mobilisations, 2023 restera une année de repli par rapport aux trois années précédentes. En effet, les mobilisations en relation avec les différentes crises ont fortement diminué et une certaine normalité a permis de mener de véritables cours de répétitions.

Le Conseil intercommunal s'est réuni à deux reprises, 29 mars et le 27 septembre 2023. Il a approuvé les préavis suivants :

Séance du 29 mars 2023 :

- Préavis 8 - 2021-2026 - Comptes 2022

Séance du 27 septembre 2023 :

- Préavis n° 9 – 2021-2026 : Budget 2024
- Préavis n°10 – 2021 -2026 : règlement du Conseil intercommunal
- Préavis n°11 - 2021-2026 – Mise en sécurité et conformité du CEP de Prangins pour l'obtention du permis d'habiter (ou d'utiliser).

Pour l'année 2023, la participation financière de Borex à l'ORPC, comptée sur 1131 habitants s'élève à CHF 23'374.60 ce qui représente un montant par habitant de CHF 20,67

L'ORPC du district de Nyon en quelques chiffres : 47 Communes regroupées, 94 Membres du Conseil Intercommunal, 7 Membres du CoDir, 7 Professionnel·le·s , 1 Bataillon, 3 Compagnies d'environ 140 personnes, 1 Etat-Major , 483 astreints, 3178 jours de service répartis en :

- 2'103 jours de formation (CR)
- 225 jours d'intervention en situation d'urgence (ISU)
- 250 jours d'intervention en faveur de la collectivité (IFC).

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le rapport de gestion 2023 :
www.orpc-nyon.ch

7 AFFAIRES SOCIALES

70.03 ARAS – Centre social régional (CSR)

L'ARAS du district de Nyon est une association de Communes au sens de la Loi sur les Communes. Son siège est à Nyon et les 47 communes du District en sont membres.

Le Centre Social Régional (CSR) a pour mission principale d'informer et d'orienter la population du District dans le réseau social régional et cantonal, et d'octroyer les prestations du Revenu d'insertion (RI).

Le Conseil intercommunal s'est réuni 2 fois, le 08 juin et le 09 novembre 2023 et a approuvé les préavis suivants :

Séance du 08.06.2023 :

- Préavis 08-23 – Comptes 2022

Séance du 09.11.2023 :

- Préavis 09-23 – Budget 2024
- Préavis 10-23 – dispositif régional

M. Jean-Luc Vuagniaux a rejoint le Codir de l'ARAS le 09 novembre 2023.

76 ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE, GARDERIE, FAMILLES

76.02 Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

Au 31 décembre 2023 les taux de fréquentation, par structure, sont les suivants :

	La Boîte à Malices La Rippe (84 places)	Les Z'Eysinous Eysins (84 places)	Tournicoty Chéserex (60 places)	Les P'tits Lézards Gingins (60 places)
Matin	62% (75%)*	47% (60%)	50% (50%)	52% (57%)
Mercredi matin (1P)	79% (58%)	Accueil à La Boîte à Malices	Accueil à La Boîte à Malices	Accueil à La Boîte à Malices
Midi	98% (99%)	100% (92%)	100% (99%)	100% (100%)
Après-midi (1P-2P)	57% (55%)	53% (69%)	63% (81%)	31% (34%)
Soir	97% (95%)	96% (94%)	91% (99%)	95% (83%)

*() chiffre 2022

Le taux d'occupation du Repère se trouvant au collège de l'ESEP à Borex-Crassier en 2023 est de 87% contre 63% en 2022. En décembre 2023, entre 11 et 19 enfants ont été accueillis l'après-midi. L'AEE a une autorisation pour 18 enfants et a obtenu une dérogation pour accueillir 19 enfants les lundis, mardis et jeudis après-midi.

→ Crèche de La Galiote à Eysins

La crèche dispose de 24 places, réparties en 2 groupes multiâges : 10 bébés/trotteurs et 14 trotteurs/grands.

→ Crèche Les Papillons à Crassier

La crèche dispose de 44 places, soit 10 bébés, 14 trotteurs et 20 grands.

Au 31 décembre 2023, les taux de fréquentation, par structure, sont les suivants :

	La Galiote Eysins (24 places)	Les Papillons Crassier (44 places)
Bébés		81% (87%)
Trotteurs		88% (89%)
Grands		91% (91%)
Bébés/Trotteurs	99% (91%)*	
Trotteurs/Grands	91% (95%)	

**() chiffre 2022*

Accueil en milieu familial

Les accueillant·e·s en milieu familial sont toujours géré·e·s par la Ville de Nyon par le biais d'une convention.

- 13 accueillant·e·s sont agréé·e·s sur nos communes, elles et ils encadrent 94 enfants.
- 59 enfants sont d'âge préscolaire, et 35 sont accueillis pour du parascolaire.

8 SERVICES INDUSTRIELS

81.04 Distribution de l'eau – installation

Le service de distribution de l'eau, sur la commune de Borex, est régi par les Services Industriels de Nyon. En effet, conformément aux dispositions de la loi sur la distribution de l'eau du 30 novembre 1964 (LDE), la Commune de Borex confère le droit exclusif de distribuer l'eau sur l'entier de son territoire à la Commune de Nyon.

86.01 Développement durable

Tel qu'évoqué dans le rapport 2022 la Municipalité a opté pour l'établissement d'un **État des lieux énergétique et climatique** de la Commune avant de se lancer dans l'éventuelle réalisation d'un PECC (Plan énergie et climat communal) qu'il serait probablement plus judicieux de coordonner avec les communes avoisinantes. En conclusion, le document appelle à une action intégrée et soutenue au niveau communal pour répondre efficacement aux défis climatiques et énergétiques, en ligne avec les objectifs fédéraux et cantonaux. Le rapport est disponible sous :



Durant cette année la production d'énergie renouvelable a également été mise à l'honneur avec l'adoption lors du CC du 03 avril 2023 du préavis No 16-2023 : Demande d'un crédit de CHF 136'000.00 TTC destiné à financer l'installation de **Panneaux Photovoltaïques (PV)** sur la nouvelle halle communale. A la date d'établissement du présent rapport l'installation est fonctionnelle et les résultats de production en ligne avec les estimations initiales.

Au niveau des transports le Conseil communal, lors de la séance du 02 octobre 2023, a adopté à l'unanimité le préavis N° 20-2023 sur proposition de la Municipalité de prendre part au fonds régional pour une **mobilité collective et innovante** pour la période 2024-2034 conscient qu'une partie des enjeux liés à la réduction des GES réside dans la mutualisation et l'optimisation des moyens de transports.

La Municipalité a également suivi ou participé aux manifestations organisées dans les différents domaines liés au développement durable mis sur pied ou coordonné par la Région de Nyon dont vous trouverez un résumé sous :



CONCLUSION

La Municipalité de Borex vous prie en conséquence, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Borex

- Dans sa séance du 17 juin 2024 ;
- **Vu le préavis n° 12-2024 – Exercice 2023 – Rapport de gestion et comptes** ;
- Ouï le rapport de la commission de gestion ;
- Entendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

1. **d'approuver**
le préavis n° 22-2024 – Exercice 2023 – Rapport de gestion et comptes, tel que présenté ;
2. **d'approuver**
les comptes de l'exercice 2023, tels que présentés ;
3. **de donner décharge**
à la Municipalité de Borex et au boursier de Borex de leur gestion pour l'exercice 2023.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 13 mai 2024, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Borex.

AU NOM DE
LA MUNICIPALITÉ DE BOREX
Le Syndic *La Secrétaire*
J.-L. Vuagniaux G. Boulenaz



Annexes :

- Comptes et bilan 2023
- Rapport de la fiduciaire
- Plan d'investissement